

Compétence transversale des BPJEPS : BC1

Code RNCP/RS et descriptif métier	Certificateur : Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40045 https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40425
Formation	Diplômante BC1 du BPJEPS (à compléter avec les BC2, BC3 voir BC4 d'une mention pour une certification complète).
Prérogatives	Enseignement de la voile (RNCP 40425) ou du kayak (RNCP 40045) selon la mention choisie.
Métier	Éducateur-trice sportif-ve en association, entreprise ou collectivité.
Prérequis	Aptitudes physiques et sportives. Répondre aux exigences d'entrée en formation (EPEF) de la mention choisie.
Objectifs de formation	Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation.
Sélection	Validation des EPEF.
Positionnement	Le positionnement consiste à situer les acquis du stagiaire au regard des exigences finales du diplôme. Il permet de construire un plan de formation individualisé. Seuls les candidats sélectionnés accéderont au positionnement.
Modalités de la formation	Mixte
Contenu du bloc	Bloc de compétences 1 (BC1) : concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation.
Méthode(s)	Apports théoriques en formations et travail en petits groupes dans divers domaines dispensés par des spécialistes dont des personnes en charges de responsabilités dans nos ministères de tutelle. Entraîneurs, directeurs de centre, Conseillers techniques, représentants de l'Etat...
Déroulé de la formation : Périodes en OF Modalités d'alternance Organisation progressive de la certification.	Alternance de cours théoriques et d'application en structure d'alternance en lien privilégié avec le tuteur. Retour d'expériences sous forme d'analyse de pratique Production d'écrits et de présentation orale Examen blanc
Durée	De 70 à 100 heures
Certifications	La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences commun 1 (BC 1) est réalisée au moyen de la production d'un document écrit personnel et d'un entretien. Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet à son organisme de formation un document écrit personnel de vingt-cinq pages maximums explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique. Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du bloc de compétences transversales 1 (BC1). L'entretien se déroule en deux temps : – une présentation orale par le candidat d'une durée de vingt minutes au maximum, – un échange avec les évaluateurs d'une durée de trente minutes au maximum.
Équivalences	Titulaire d'un BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS
Rattrapages	Une épreuve de rattrapage possible par session de formation
Lieu	Douarnenez
Intervenants (es)	Félix PRUVOT, Yann LARDIC
Ressources pédagogiques	Ordinateur avec accès WIFI, vidéo projecteur
Outils donnés au stagiaire	Plateforme de cours en ligne et livret pédagogique de la formation
Hébergement et restauration	À la charge du stagiaire. Suite à la sélection vous disposez d'un listing des hébergements disponibles
Contact	www.nebformations.fr/contact
Personne situation handicap	direction@nebformations.fr
Financement	OPCO, QUALIF EMPLOI, CPF, FIFPL
Poursuite d'études	BPJEPS sur une autre mention ou DEJEPS de la mention choisie